



Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Garantie du principe de la collecte unique des données)

La modification a pour but de créer la base légale pour la mise en œuvre du projet SpiGes («Spitalstationäre Gesundheitsversorgung»). Dans ce cadre, les fournisseurs de prestations doivent transmettre vers une plateforme hébergée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) les données nécessaires dans le domaine hospitalier stationnaire à l'accomplissement des tâches prévues par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et la loi sur la statistique fédérale (LSF), selon le principe de la collecte unique des données. Les bases légales adaptées doivent permettre une intégration ultérieure des données ambulatoires à des fins de traitement dans la solution exploitée par l'OFS.

Date d'ouverture: 13 décembre 2024

Date limite: 31 mars 2025

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/104/cons_1

18 décembre 2024

Chancellerie fédérale

